



**Commission
canadienne**
pour l'UNESCO



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Comité national du Canada
Mémoire du monde

Registre de la Mémoire du monde du Canada Appel de candidatures 2020-2021 pour l'inscription au Registre

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) est heureuse de lancer le quatrième appel de candidatures pour l'inscription au Registre de la Mémoire du monde du Canada.

En tant que composante la plus visible du Programme Mémoire du monde, le Registre reconnaît à l'échelle nationale l'importance d'éléments, de collections ou de fonds du patrimoine documentaire relatifs à notre pays et à ses peuples, y compris les Peuples autochtones.

Le Programme Mémoire du monde du Canada s'inspire du programme international de la Mémoire du monde de l'UNESCO, lequel vise à préserver et à rendre accessible le patrimoine documentaire partout dans le monde. Le Programme Mémoire du monde du Canada a pour mission d'appuyer la conservation du patrimoine documentaire, d'aider à assurer un accès au patrimoine documentaire, et de faire prendre conscience de son existence et de sa valeur.

Le Registre canadien et le Registre mondial sont accessibles en ligne et mis à jour régulièrement. Le public y a accès par l'entremise des sites web de la [CCUNESCO](#) et de l'[UNESCO](#), respectivement. La CCUNESCO a créé le comité consultatif canadien de la Mémoire du monde pour évaluer les candidatures et recommander des dossiers pour l'inscription au Registre canadien et au Registre mondial.

Bien que les inscriptions au Registre de la Mémoire du monde du Canada soient prestigieuses, elles ne s'accompagnent pas d'un prix en argent ou d'une quelconque contrepartie. Par ailleurs, le Registre ne devient pas propriétaire de l'élément du patrimoine documentaire inscrit.

A. Domaines d'intérêt en 2020-2021

Les candidatures liées à toutes les formes de patrimoine documentaire sont les bienvenues.

En reconnaissance de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies (2015-2024), la CCUNESCO continue de lancer un appel spécial en ce qui concerne le patrimoine documentaire lié aux Canadiens noirs dans le but de mieux faire connaître les diverses cultures, histoires et contributions de cette communauté au sein de la société canadienne.

La CCUNESCO poursuit également son appel spécial de candidatures pour le patrimoine documentaire lié aux langues et aux cultures autochtones. Nombre d'entre elles sont considérées comme étant en danger et leur préservation, leur consolidation et leur revitalisation sont d'une importance cruciale pour les Peuples autochtones et la société canadienne.

B. Quels sont les éléments pouvant faire l'objet d'une candidature?

Il peut s'agir d'un document, d'une collection ou d'un fonds qui fournit des preuves des histoires propres au Canada.

Le Registre de la Mémoire du monde du Canada définit le mot « Canada » comme une région géographique habitée par des Peuples autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit) depuis des temps immémoriaux. Au fil des siècles, des gens venant de partout au monde se sont également établis au Canada pour en faire leur pays.

Cette preuve peut être documentée de nombreuses façons : sous forme textuelle, non textuelle, audiovisuelle ou numérique. Par exemple, les éléments soumis peuvent être des journaux intimes, des lettres, des manuscrits, des affiches, des livres publiés, des ceintures wampum, des œuvres d'art, des photographies, des enregistrements (y compris l'enregistrement du patrimoine et de récits oraux), des films, et du matériel conçu pour le web (sites, jeux, cours en ligne, applications, etc.).

Le comité accepte les éléments de patrimoine documentaire faisant partie de collections ouvertes, c'est-à-dire de collections qui continuent d'ajouter de nouvelles pièces, mais il peut seulement évaluer celles qui font partie de la collection au moment de la mise en candidature. Ainsi, le comité demande aux auteurs des candidatures retenues de tenir la CCUNESCO au courant des acquisitions majeures à venir liées à cette collection.

C. Qui peut présenter une candidature?

Les particuliers, les institutions privées et publiques, les organismes et les communautés qui sont dépositaires d'éléments de patrimoine documentaire d'importance peuvent présenter une candidature pour l'inscription au Registre de la Mémoire du monde du Canada. Les propositions communes sont également acceptées. Veuillez noter que chaque entité proposante est limitée à deux propositions par cohorte, pour un total de quatre par appel de candidatures.

D. Comment proposer une candidature?

Première étape

Si vous souhaitez proposer l'inscription d'un élément de patrimoine documentaire, veuillez faire parvenir une courte déclaration d'intérêt à la CCUNESCO. Décrivez l'élément de patrimoine documentaire, son dépositaire et l'endroit où il se trouve. Surtout, veuillez mentionner son importance pour le Canada et pourquoi il s'agit de l'exemple ou de l'illustration par excellence d'un sujet donné.

En préparant votre déclaration, veuillez vous référer aux critères du Registre canadien. L'élément de patrimoine documentaire doit satisfaire à au moins un des six critères qui en déterminent l'intérêt national. Il doit aussi être authentique, unique, accessible et irremplaçable.

Si l'élément de patrimoine documentaire proposé comporte un savoir et/ou une langue et/ou des expressions culturelles traditionnelles autochtones, des protocoles et des ententes doivent être en place avec les Nations, les communautés et/ou les Peuples autochtones en question dans le but de respecter leurs concepts culturels de propriété intellectuelle en ce qui concerne leur histoire et leur patrimoine. Cette histoire ou ce patrimoine se trouvent souvent, entre autres, dans les traditions orales, les chants, les danses, les récits, les anecdotes, les noms de lieux, les noms héréditaires, et les autres formes de savoirs autochtones, selon la description et la recommandation du Comité intergouvernemental de la

propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'Organisation mondiale de la propriété culturelle (OMPI)¹.

Votre déclaration peut prendre la forme d'un document écrit, d'une vidéo ou d'un enregistrement audio. La déclaration écrite devrait compter entre 500 et 1 500 mots. La vidéo ou l'enregistrement audio devrait durer de cinq à huit minutes.

Votre déclaration sera examinée par le [comité consultatif canadien de la Mémoire du monde](#), qui formulera des commentaires sur sa pertinence. Ensuite, vous recevrez une lettre fournissant une rétroaction. Vous pourriez alors être invité à passer à la deuxième étape du processus de mise en candidature.

Deuxième étape

Les candidats disposeront d'environ quatre à cinq mois pour remplir et soumettre un formulaire de proposition d'inscription, qui peut être consulté sur la page web du Registre. Les documents requis se limitent au formulaire et à une annexe optionnelle comprenant au plus trois photographies. Le comité procédera ensuite à l'évaluation exhaustive de votre candidature, puis vous informera de sa décision.

E. Calendrier

Les deux prochaines dates pour présenter une déclaration d'intérêt sont le 4 décembre 2020 et le 1^{er} mars 2021.

Si vous êtes invité à passer à la deuxième étape du processus, les deux prochaines dates pour soumettre le formulaire de nomination sont le 15 mai 2021 et le 11 septembre 2021.

F. Personnes-ressources

Pour toute question au sujet du programme, prière de communiquer avec Elaine Young, chargée de programme, Communication et information, Commission canadienne pour l'UNESCO, par courriel à l'adresse elaine.young@ccunesco.ca, ou par téléphone au 613-566-4414, poste 4095.

Veillez faire parvenir les déclarations d'intérêt et les candidatures à Daly Koffi, adjoint de programme, Sciences sociales et humaines, Communication et information, par courriel à l'adresse daly.koffi@ccunesco.ca, ou par la poste à l'adresse suivante : C. P. 1047, Ottawa (Ontario) K1P 5V8.

¹ La Mémoire du monde de la CCUNESCO s'engage à respecter le droit de propriété intellectuelle des Peuples autochtones, tel que recommandé par l'Appel à l'action n° 69 de la Commission de vérité et réconciliation, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones, ainsi que l'Ensemble de principes actualisé pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité (2005), communément appelés « principes Joinet-Orentlicher ».